



Province
de Liège

Santé à l'école

2014 - 2020



ANTENNE PSE DE CORONMEUSE
Place Coronmeuse, 21
4040 HERSTAL
04/248 80 58
pse.herstal-coron@provincedeliege.be

Code Fase : 5605

Projet de Service spécifique

Antenne PSE de Coronmeuse



1. Introduction	5
2. Description de la population	6
3. Nos projets	7
3.1. Diminuer la charge administrative lié aux obligations médicales des stagiaires au profit de la promotion de la santé	7
3.2. Rendre l'étudiant acteur de sa santé	8
3.3. Apporter une attention accrue aux élèves plus fragilisés	9
3.4. Gestion des élèves et des étudiants qui nécessitent un suivi prioritaire	10
3.5. Thématiques prioritaires de promotion de la santé abordées en individuel ou en collectif	11
4. Evaluation	12



1. Introduction

Pour rencontrer les différentes priorités établies dans le projet de Service général du SPSE de la Province de Liège, nous avons établi des objectifs et des actions qui correspondent à notre propre réalité de terrain.

Dans ce document, vous trouverez le résumé des projets que nous souhaitons mener lors des années 2014 à 2020.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, notre équipe est disponible pour répondre à vos questions ; un document plus méthodologique est également disponible sur demande.

Bonne lecture !



2. Description de la population

L'antenne PSE de Coronmeuse a presque 6000 élèves sous tutelle, répartis dans 3 écoles de l'Enseignement provincial :

- Le Lycée Jean Boets : ± 830 élèves de l'enseignement secondaire provincial,
- L'IPES paramédical : ± 660 élèves de l'enseignement secondaire complémentaire,
- La Haute Ecole de la Province de Liège (Sites CAMPUS 2000 et catégorie paramédicale - Liège) : ± 4410 étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire.

L'indice socio-économique des élèves du secondaire est de 5 pour le Lycée Jean Boets, 7 pour l'IPES paramédical de Liège.

A noter que 60% de cette population correspond à des élèves et étudiants qui effectuent des stages à risques au niveau infectieux. De par ces stages, ils sont soumis aux obligations vaccinales du Code du travail (vaccination hépatite B et test de dépistage tuberculitique annuel).

A la demande du Collège provincial, le SPSE provincial propose de s'occuper de la mise en ordre des obligations vaccinales de tous les stagiaires concernés. Cela nécessite :

- d'organiser des séances d'intradermos et de vaccinations dans les écoles ;
- de tenir une liste des étudiants en ordre ou pas de vaccination (4 doses) ;
- de tenir une liste des étudiants en ordre ou pas de test tuberculitique chaque année ;
- de tenir une liste des étudiants ayant présentés un virage tuberculitique au cours de l'année et de s'assurer qu'un suivi a été mis en place par les médecins traitants.

Projet de Service spécifique Antenne PSE de Coronmeuse



3. Nos projets

3.1. Diminuer la charge administrative liée aux obligations médicales des stagiaires au profit de la promotion de la santé

C'est pour faciliter l'accès aux stages que le Collège provincial a décidé de proposer à tous les élèves et les étudiants effectuant des stages à risques de se mettre en ordre d'obligations vaccinales via le SPSE.

Vu le nombre de stagiaires concernés dans notre antenne, il est essentiel pour nous de tout mettre en œuvre pour faciliter la gestion de ce travail, à savoir :

- **Rendre l'étudiant acteur de sa santé** : voir projet 3.2.
- **Renforcer la collaboration avec l'école** dans l'organisation des activités de l'équipe PSE pour que chaque partie puisse tenir compte des contraintes de l'autre dans l'organisation de l'année et donner des consignes cohérentes aux étudiants.
- **Mettre en place de nouvelles procédures de travail au sein de l'antenne** pour mobiliser au mieux nos ressources et être plus performants.
- **Adapter les formulaires utilisés dans le secondaire et dans le supérieur** pour que ceux-ci soient plus accessibles aux étudiants, aux élèves et à leurs parents.

Nous privilégierons également le partenariat avec le SPMT afin de mieux cibler les sections à risques.

Au sein de l'antenne, nous renforcerons la communication entre les agents pour une meilleure harmonisation des pratiques.

Nous espérons ainsi dégager le temps nécessaire pour nous investir dans les projets de promotion à la santé repris ci-après.



3.2. Rendre l'étudiant acteur de sa santé

Trop souvent les étudiants subissent les bilans de santé et les vaccinations passivement. Nous souhaitons les sensibiliser à l'importance de certaines recommandations ou obligations en matière de santé, leur faire passer des messages santé positifs et les rendre conscients de ce que nous pouvons leur apporter afin de mieux répondre à leurs besoins.

Par rapport aux stagiaires : il est essentiel pour nous d'améliorer le retour des renseignements vaccinaux, de limiter le taux d'absentéisme aux différentes convocations et d'augmenter le nombre d'étudiants en ordre d'obligations vaccinales pour les stages (cf. projet 3.1).

Par rapport à l'ensemble de la population sous tutelle, plusieurs axes vont être travaillés :

- L'aménagement de la salle d'attente de l'antenne visant à présenter l'équipe, le fait de susciter la demande des élèves et des étudiants, de répondre à leurs besoins et de mettre à leur disposition des brochures sur différents thèmes de santé.
- La mise à jour des formulaires d'informations qui sont distribués au moment de l'inscription ou dans la farde d'accueil de l'étudiant.
- La participation aux journées d'accueil de la Haute Ecole de la Province de Liège et de l'IPES paramédical pour pouvoir présenter le Service, l'offre de service et expliquer les obligations liées aux stages.
- L'utilisation de mails ou de l'école virtuelle comme moyen de communication pour faire passer des messages santé individuels ou collectifs.
- La valorisation du Point-Santé qui est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation du jeune en distribuant des cartes de visite, en l'utilisant comme lieu de rencontre, etc.



3.3. Apporter une attention accrue aux élèves plus fragilisés

Cela concerne plus particulièrement nos élèves de l'enseignement secondaire chez qui nous constatons de nombreux problèmes psycho-médico-sociaux.

Nous voulons tenter de réduire les inégalités sociales en santé de différentes manières :

Au moment du bilan : en organisant le planning de façon à pouvoir être plus disponible vis-à-vis des élèves qui le nécessitent afin de mieux répondre à leurs besoins.

Nous souhaitons également **renforcer le partenariat avec le Centre PMS et répertorier tous les partenaires** qui pourraient être utiles pour les élèves en situation précaire (services sociaux, relais santé, etc.).

Enfin, indépendamment des stages, nous assurons une **mise en ordre complète des vaccinations pour tous les élèves de moins de 18 ans**, en cas d'accord des parents et en suivant le calendrier vaccinal recommandé et financé par le Ministère de la santé.



3.4. Gestion des élèves et des étudiants qui nécessitent un suivi prioritaire

Nous souhaiterions améliorer le suivi des élèves qui nécessitent une attention particulière (en fonction de l'appréciation du médecin comme, par exemple, les virages tuberculiques, le décrochage pondéral, les idées suicidaires, ...). Pour ce faire, nous allons systématiquement répertorier les élèves ou étudiants qui nous semblent prioritaires au niveau du suivi et désigner une infirmière de référence, en plus du médecin, pour assurer celui-ci.

Pour les plus jeunes, nous prendrons rapidement contact avec les parents pour les sensibiliser à la problématique mise en évidence au moment du bilan. Pour les plus âgés, après les avoir avertis, nous maintiendrons un contact avec eux et, si nécessaire, avec les partenaires éventuels (CPMS, médecins, Open ado...), afin de nous assurer des suites données.

Nous espérons ainsi diminuer le délai de la prise en charge des élèves ou des étudiants chez qui un problème de santé important au sens large a été décelé.



3.5. Thématiques prioritaires de promotion de la santé abordées en individuel ou en collectif

Les thématiques prioritaires sont abordées en individuel lors des bilans en fonction des besoins. Juste avant le bilan de santé, l'élève ou l'étudiant remplit un questionnaire sur ses habitudes de vie qui permet de pointer ses besoins et d'essayer d'y répondre en s'entretenant avec lui, en lui remettant de la documentation ou en le relayant vers des partenaires compétents (par exemple en matière d'assuétudes).

Des animations collectives et des projets plus vastes pourraient être mis en place dans les écoles en collaboration avec des associations partenaires en fonction des demandes, des besoins identifiés et du temps disponible.

Nous espérons pouvoir participer plus activement aux Journées Santé organisées à la Haute Ecole et pérenniser un projet sur l'EVRAS (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) en 2^{ème} secondaire. Ce projet est mené en collaboration avec le Centre de planning familial, dans le cadre de la vaccination contre le cancer du col de l'utérus.



4. Evaluation

Chacun de ces projets fait l'objet d'une évaluation qui est réfléchiée dès sa conception. Cette évaluation nous permet d'obtenir des informations utiles sur l'évolution du projet dans son contexte et sur le degré de réussite de celui-ci. Une évaluation constante nous permet d'ajuster le projet en cours de route si cela s'avère nécessaire mais également de guider nos choix pour des interventions futures.

Nous considérons cette démarche comme étant essentielle car elle rejoint la démarche qualité que nous visons.